



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique
11 Laurier St., / 11, rue Laurier
3C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

| | |
|---|---|
| Title - Sujet TBIPS - Professional Services requi | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-158459/B | Amendment No. - N° modif. 006 |
| Client Reference No. - N° de référence du client 21120-15-2088459 | Date 2016-02-04 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-615-29745 | |
| File No. - N° de dossier 615zm.21120-158459 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-02-23 | |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Barbu, Ana-Maria | Buyer Id - Id de l'acheteur 615zm |
| Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-6282 () | FAX No. - N° de FAX () - |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

MODIFICATION No. 006

La présente modification vise à modifier la Demande de Proposition (DP) et à répondre aux questions des soumissionnaires :

MODIFICATION À LA DP :

1. À la page 1 de la DP, « L'invitation prend fin le » :

SUPPRIMER : 2016-02-08

INSÉRER : 2016-02-23

2. À la pièce jointe, '4.1': Critères des ressources pour le volet de travail III - Harmonisation des opérations des SGI, 6.1.1 – B.1 Analyste des activités, niveau 3 (ressource évaluée), Critères cotés – B.1 Analyste des activités, niveau 3 (ressource évaluée)

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER:

| N° | CRITÈRES COTÉS B.1 Analyste des activités, niveau 3 (ressource évaluée) | POINTAGE MAXIMAL | POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT | Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV |
|-----------|--|-----------------------------|---|--|
|-----------|--|-----------------------------|---|--|

| N° | CRITÈRES COTÉS B.1 Analyste des activités, niveau 3 (ressource évaluée) | POINTAGE MAXIMAL | POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT | Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV |
|----|--|---------------------|--|---|
| C1 | <p>Démontrer que la ressource proposée possède une expérience dans l'élaboration et la documentation d'exigences opérationnelles et fonctionnelles pour la mise en œuvre à l'échelle de l'organisation des types de solutions ci-dessous pour les clients du GC :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) solution automatisée en matière de renseignements d'affaires, utilisant un magasin de données sur le rendement; b) solution en matière de GC Docs dans le contexte de la mise en œuvre de l'initiative de transformation des services de courriel du GC; c) projet de mise en œuvre du système Microsoft Dynamics CRM. <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des types de solutions donnés en référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin de chaque affectation; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée sur le type de solution, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. | /30 | 10 points par projet se classant dans l'un ou l'autre des types de solution (a ou b ou c) pour un maximum de 30 points | |

| N° | CRITÈRES COTÉS B.1 Analyste des activités, niveau 3 (ressource évaluée) | POINTAGE MAXIMAL | POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT | Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV |
|----|---|---------------------|---|---|
| C3 | <p>Démontrer que la ressource proposée a acquis, au cours des quinze (15) dernières années, de l'expérience dans l'élaboration et la documentation d'exigences fonctionnelles et non fonctionnelles, de processus opérationnels et de flux de travaux à l'échelle de l'organisation et de projets de développement d'applications Web. Fournir pour cela les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. | /30 | 5 points par projet jusqu'à concurrence de 30 points. | |
| C4 | <p>Démontrer que la ressource proposée a, au cours des quinze (15) dernières années, acquis de l'expérience en création de documents techniques dans les deux langues officielles dans le cadre de projets de développement d'applications du GC. Fournir pour cela les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. | /20 | 5 points par projet, jusqu'à concurrence de 20 points | |

| N° | CRITÈRES COTÉS B.1 Analyste des activités, niveau 3 (ressource évaluée) | POINTAGE MAXIMAL | POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT | Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV |
|----|---|---------------------|---|---|
| | TOTAL note de passage | 80 56 | | |

3. À la pièce jointe, '4.1': Critères des ressources pour le volet de travail III Harmonisation des opérations des SGI, 6.3.1 – B.3 Conseiller d'affaires, niveau 3 (ressource évaluée), Critères cotés – B.3 Conseiller d'affaires, niveau 3 (ressource évaluée), Critère coté N° 1 (C1).

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER:

| N° | CRITÈRES COTÉS B.3 Conseiller d'affaires, niveau 3 (ressource évaluée) | POINTAGE MAXIMAL | POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT | Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV |
|-----------|--|---------------------|---|--|
| C1 | <p>Démontrer que la ressource proposée possède un certificat parmi ceux qui suivent, en joignant une copie du certificat ou de la désignation à la soumission :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) conseiller agréé en gestion; (b) maîtrise en administration des affaires; (c) ingénieur professionnel. <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve de la formation.</p> | /30 | 15 points par désignation, jusqu'à concurrence de 30 points | |

4. À la pièce jointe, '4.1': Critères des ressources pour le volet de travail III Harmonisation des opérations des SGI, 6.4.1 – B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours, niveau 3 (ressource évaluée), Critères cotés – B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours, niveau 3 (ressource évaluée), Critère coté N° 1 (C1).

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER:

| N° | CRITÈRES COTÉS B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours, niveau 3 | POINTAGE MAXIMAL | POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT | Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV |
|----|---|---------------------|---|---|
|----|---|---------------------|---|---|

| N° | CRITÈRES COTÉS B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours, niveau 3 | POINTAGE MAXIMAL | POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT | Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV |
|----|---|------------------|---|---|
| C1 | <p>Démonstration que la ressource proposée détient les certifications ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) professionnel agréé de la résilience des affaires; (b) évaluateur agréé de l'évolution des capacités en matière de continuité des activités; (c) maître professionnel en continuité des affaires ou le certificat MCBI (Member Business Continuity Institute). <p>Le soumissionnaire doit présenter une copie de la certification ou de la désignation en question avec la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve.</p> | /30 | 10 points par certification, jusqu'à concurrence de 30 points | |

5. À la pièce jointe, '4.1': Critères des ressources pour le volet de travail I Services d'applications opérationnelles, 2.6.1 – A.5 Analyste technique PGI (Oracle), niveau 3 (ressource évaluée), Critères cotés – A.5 Analyste technique PGI (Oracle), niveau 3 (ressource évaluée), Critère coté N° 2 (C2).

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER:

| N° | CRITÈRES COTÉS | MAXIMUM DE POINTS | ÉCHELLE D'ÉVALUATION | Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV |
|----|--|-------------------|--|---|
| C2 | <p>A.5 Analyste technique PGI (Oracle), niveau 3 (ressource évaluée)</p> <p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a configuré Oracle Enterprise Manager pour des environnements Oracle E-Business Suite. Fournir pour cela les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. | /15 | 3 points par projet jusqu'à concurrence de 15 points | |

6. À la pièce jointe, '4.1': Critères des ressources pour le volet de travail I Services d'applications opérationnelles, 2.6.1 – A.5 Analyste technique PGI (Oracle), niveau 3 (ressource évaluée), Critères cotés – A.5 Analyste technique PGI (Oracle), niveau 3 (ressource évaluée), Critère coté N° 6 (C6).

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER:

| N° | CRITÈRES COTÉS | MAXIMUM DE POINTS | ÉCHELLE D'ÉVALUATION | Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV |
|----|--|-------------------|---------------------------------|---|
| C6 | <p>A.5 Analyste technique PGI (Oracle), niveau 3 (ressource évaluée)</p> <p>Démontrer que la ressource proposée possède une certification Oracle Business Accelerators pour E-Business Suite, en joignant une copie de la certification ou de la désignation à la soumission.</p> | /5 | Non = 0 point Oui = 5 points | |

7. À la pièce jointe, '4.1': Critères des ressources pour le volet de travail II Services de gestion de projet et de sécurité des TI, 4.6.1 – P.9 Gestionnaire de projet, niveau 3 (ressource évaluée), Critères obligatoires – P.9 Gestionnaire de projet, niveau 3 (ressource évaluée), Critère obligatoires N° 2 (O2).

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER:

| Critères obligatoires | | Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV |
|---|---|--|
| P.9 Gestionnaire de projet, niveau 3 (ressource évaluée) | | |
| O2 | <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir un diplôme dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous.</p> <p>Un diplôme d'études collégiales OU universitaires :</p> <p>en sciences, en génie, en commerce, en administration des affaires ou en arts.</p> <p>Le soumissionnaire doit joindre une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve.</p> | |

8. À la pièce jointe, '4.1': Critères des ressources pour le volet de travail II Services de gestion de projet et de sécurité des TI, 4.6.1 – P.9 Gestionnaire de projet, niveau 3 (ressource évaluée), Critères cotés – P.9 Gestionnaire de projet, niveau 3 (ressource évaluée), Critère coté N° 2 (C2).

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER:

| N° | CRITÈRES COTÉS P.9 Gestionnaire de projet, niveau 3 (ressource évaluée) | MAXIMUM DE POINTS | ÉCHELLE D'ÉVALUATION | INDIQUER LE NUMÉRO DE PAGE DU CV |
|-----------|--|------------------------------------|-----------------------------|---|
|-----------|--|------------------------------------|-----------------------------|---|

| N° | CRITÈRES COTÉS P.9 Gestionnaire de projet, niveau 3 (ressource évaluée) | MAXIMUM DE POINTS | ÉCHELLE D'ÉVALUATION | INDIQUER LE NUMÉRO DE PAGE DU CV |
|----|--|----------------------|---|--|
| C2 | <p>Démontrer que la ressource proposée a, au cours des 7 dernières années, géré des projets durant lesquels elle a géré des ressources qui ont élaboré ou mis en œuvre des systèmes de PGI (PRE) pour les clients du GC. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chaque projet donné en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. | /20 | 5 points par projet, jusqu'à concurrence de 20 points | |

9. À la pièce jointe, '4.1': Critères des ressources pour le volet de travail I - Services d'applications opérationnelles, 2.7.1 – A.5 Analyste technique PGI (GRC), niveau 3 (ressource évaluée), Critères cotés – A.5 Analyste technique PGI (GRC), niveau 3 (ressource évaluée), Critère coté N° 1 (C1).

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER:

| N° | Critères cotés A.5 Analyste technique PGI (GRC), niveau 3 (ressource évaluée) | Maximum de points | Échelle d'évaluation | Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV |
|----|--|----------------------|---|--|
| C1 | <p>Démontrer que la ressource proposée possède les certifications Microsoft suivantes, en joignant une copie de la certification ou de la désignation à la soumission.</p> <p>(a) Microsoft Certified Technology Specialist (MCTS) : Personnalisation et configuration de Microsoft Dynamics CRM 2011, 2013 ou 2015;</p> <p>(b) MCTS : Applications Microsoft Dynamics CRM 2011, 2013 ou 2015;</p> <p>(c) MCTS : Déploiement de Microsoft Dynamics CRM 2011, 2013 ou 2015;</p> <p>(d) MCTS : Extension de Microsoft Dynamics CRM 2011, 2013 ou 2015.</p> | /10 | 2,5 points par certification jusqu'à concurrence de 10 points | |

10. À la pièce jointe, '4.1': Critères des ressources pour le volet de travail I - Services de gestion de projet et de sécurité des TI, 4.14.1 – C.15 Spécialiste principal en informatique judiciaire – niveau 3 (ressource évaluée), Critères cotés – C.15 Spécialiste principal en informatique judiciaire – niveau 3 (ressource évaluée), Critère coté N° 2 (C2).

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER:

| N° | Critères cotés C.15 Spécialiste principal en informatique judiciaire, niveau 3 | POINTAGE MAXIMAL | POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT | Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV |
|-----------|---|------------------|--|---|
| C2 | <p>Démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience, au cours des quinze (15) dernières années, supérieure à ce qui est exigé dans O4 en fournissant les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. | /35 | 5 points par projet supplémentaire, jusqu'à concurrence de 35 points | |

11. À la pièce jointe, '4.1': Critères des ressources pour le volet de travail I - Services de gestion de projet et de sécurité des TI, 4.14.1 – C.15 Spécialiste principal en informatique judiciaire – niveau 3 (ressource évaluée), Critères cotés – C.15 Spécialiste principal en informatique judiciaire – niveau 3 (ressource évaluée), Critère coté N° 3 (C3).

SUPPRIMER : Dans son intégralité

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. Le critère C1 établi pour l'analyste des activités de niveau 3 du volet de travail III attribue 20 des 100 points qu'il est possible d'accumuler pour une ressource proposée à la présentation d'un certificat de maîtrise en analyse des activités. D'après notre expérience, cette attestation n'est pas courante chez les analystes en activités de niveau supérieur qui cumulent plus de 10 ans d'expérience professionnelle. Il nous sera donc difficile de proposer des ressources capables d'obtenir la note de passage, établie à 70 pour les critères cotés de ce volet de travail, si aucune n'a l'attestation en question. L'État peut-il envisager de retirer le critère C1 pour nous permettre de proposer plus de ressources compétentes?

R1. Oui, le Canada y consent. Veuillez consulter la modification à l'invitation n° 006.

Q2. Le critère C2 établi pour l'analyste des activités de niveau 3 du volet de travail III attribue des points s'il est démontré que la ressource proposée possède de l'expérience dans *chacun* des types de solutions ci-après :

- a. solution automatisée en matière de renseignements d'affaires, utilisant un magasin de données sur le rendement;
- b. solution GCDocs dans le contexte de la mise en œuvre de l'initiative de transformation des services de courriel du GC;
- c. projet de mise en œuvre du système Microsoft Dynamics CRM.

En général, les analystes des activités se spécialisent dans un seul type de solutions. L'État pourrait-il modifier la méthode d'évaluation de manière à attribuer 10 points par projet se classant dans l'un ou l'autre des types de solution (a-c)?

R2. Oui, le Canada y consent. Veuillez consulter la modification à l'invitation n° 006.

Q3. Le critère C1 établi pour le conseiller d'affaires de niveau 3 du volet de travail III attribuée à la ressource proposée 10 points pour chaque certificat qu'elle détient parmi ceux qui suivent :

- a) conseiller agréé en gestion;
- b) maîtrise en administration des affaires;
- c) ingénieur professionnel.

Rares sont les conseillers d'affaires qui possèdent les trois certificats. Il nous sera donc difficile de proposer des ressources qui satisfont la note de passage de 70 points (sur 100). L'État peut-il envisager de retirer cette exigence pour nous permettre de proposer plus de ressources compétentes? Sinon, serait-il possible d'attribuer les 30 points de ce critère C1 s'il est démontré que la ressource proposée possède *un ou l'autre* des certificats susmentionnés?

R3. Le Canada modifiera le critère coté C1 pour les conseillers d'affaires de niveau 3 du volet de travail III de manière à attribuer 15 points par certificat soumis; la présentation de deux certificats sur trois donnera droit au total de 30 points. Veuillez consulter la modification à l'invitation n° 006.

Q4. Le critère C1 établi pour le spécialiste en continuité des opérations/plan de secours de niveau 3 du volet de travail III attribuée à la ressource proposée 10 points pour chaque certificat qu'elle détient parmi ceux qui suivent :

- a) professionnel agréé de la résilience des affaires;
- b) évaluateur agréé de l'évolution des capacités en matière de continuité des activités;
- c) maître professionnel en continuité des affaires.

L'État pourrait-il accepter d'autres certificats pertinents en continuité des opérations que ceux qui sont énumérés ci-dessus, dont le MCBI du Business Continuity Institute ou un certificat en élaboration de plans d'opérations et en continuité des activités?

R4. Le Canada modifiera sa demande de soumissions afin d'y inclure le certificat MCBI (Member Business Continuity Institute). Veuillez consulter la modification à l'invitation n° 006.

Q5. Le critère coté C6 établi pour l'analyste technique PGI (Oracle) de niveau 3 du volet de travail I accorde 10 points s'il est démontré que la ressource proposée possède une certification Oracle Business Accelerators pour E-Business Suite. Les ressources ne disposant pas de cette certification peineront à atteindre la note de passage fixée à 45 points sur 60. L'État peut-il envisager de retirer le critère C6 pour nous permettre de proposer plus de ressources compétentes?

R5. Le Canada accordera 5 points plutôt que 10 aux ressources qui possèdent cette certification pour le critère C6. De plus, il modifiera le barème du critère C2 à 3 points par projet pour un total maximum de 15 points. Veuillez consulter la modification à l'invitation n° 006

Q6. Le critère coté C3 établi pour l'analyste des activités de niveau 3 du volet de travail III accorde 3 points par projet, jusqu'à un maximum de 30 points. Autrement dit, une ressource devra avoir terminé au moins 10 projets de développement d'une application Web au cours des 15 dernières années pour obtenir la note maximale. L'État peut-il envisager de réduire le nombre de projets requis pour obtenir le maximum de points pour ce critère, par exemple en accordant 10 points par projet terminé?

R6. Le Canada accordera 5 points par projet plutôt que 3. Veuillez consulter la modification à l'invitation 005.

Q7. Voici ce qui figure au critère obligatoire O2 établi pour le gestionnaire de projet de niveau 3 du volet de travail II : « La ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir un diplôme dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous. Un diplôme d'études collégiales et universitaires en sciences, en génie, en commerce, en administration des affaires ou en arts. » Pouvez-vous confirmer que l'énoncé devrait se lire comme suit : « Un diplôme d'études collégiales OU universitaires »?

R7. Oui, le Canada reformulera le critère O2. Veuillez consulter la modification à l'invitation 005.

Q8. Pour obtenir le maximum de points au critère coté C2 établi pour le gestionnaire de projet de niveau 3 du volet de travail II, la ressource proposée doit avoir mené, au cours des cinq (5) dernières années, quatre projets durant lesquels elle a géré des ressources qui ont élaboré ou mis en œuvre des systèmes de PGI (PRE) pour les clients du GC. Ce critère pénalise injustement les ressources qui ont les compétences et les capacités nécessaires, mais qui ont travaillé sur des projets à plus long terme. L'État pourrait-il considérer les projets menés dans les sept dernières années? Sinon, serait-il prêt à accepter un projet de quatre ans comme un équivalent de quatre projets en cinq ans?

R8. Le Canada modifiera le critère C2 pour autoriser les projets réalisés au cours des sept dernières années. Veuillez consulter la modification à l'invitation n° 006.

Q9. En ce qui concerne le critère coté C1 établi pour l'analyste des activités de niveau 3 du volet de travail III (page 195 sur 255), l'État pourrait-il accepter un certificat supérieur en analyse des activités de l'Université McMaster comme un équivalent au certificat de maîtrise en analyse des activités actuellement exigé, les deux étant endossés par l'IIBA (International Institute of Business Analysis)?

R9. Oui, le Canada acceptera ce certificat. Veuillez consulter la modification à l'invitation n° 006

Q10. Critère coté C1 – A.5 Analyste technique PGI (GRC), niveau 3 (permanent)

a) Ce critère exige que la ressource possède plusieurs certifications Microsoft (Microsoft Certified Technology Specialist ou MCTS). Sur son site Web (<https://www.microsoft.com/en-ca/learning/retired-certifications.aspx>), Microsoft indique que les certifications Microsoft Dynamics (MCTS) étant dépassées, les examens s'y rattachant prendront fin le 31 janvier 2016 (<https://www.microsoft.com/en-ca/learning/retired-certification-exams.aspx>).

b) Puisque ces certifications ont une date d'expiration et qu'il sera impossible de les renouveler puisqu'elles ont été retirées par Microsoft, l'entrepreneur retenu ne pourra pourvoir ce poste ou fournir des ressources détenant des certifications valides au cours d'une commande subséquente.

c) Compte tenu des facteurs susmentionnés, nous vous prions de retirer l'exigence de ce critère coté.

R10. Le Canada acceptera les certifications MCTS datant de 2011, 2013 et 2015 pour le critère C1. Veuillez consulter la modification à l'invitation n° 006.

Q11. Les critères cotés établis pour le spécialiste en informatique judiciaire (C15) de niveau 3 (permanent) du volet de travail II accordent une grande importance à la certification (30 sur 55 points). Nous vous prions de réduire la valeur des points accordés à la certification et à augmenter la valeur des points accordés à l'expérience. Une pondération plus équilibrée permettra à l'État de considérer l'expérience des ressources dans son choix et non seulement leur certification. Nous suggérons que le nombre de points accordés par certificat au critère C1 soit réduit à 5 et que le maximum de points accordés au critère C2 soit augmenté à 35.

R11. Le Canada retirera le critère coté C3 de manière à diminuer l'importance accordée aux certifications; par ailleurs, le nombre maximal de points qu'il sera possible d'obtenir pour le critère coté C2 sera augmenté à 35 points. Veuillez consulter la modification à l'invitation 006.

Q12. Le fait d'exiger des copies des certificats et des diplômes n'est pas cohérent avec la plupart des demandes de soumissions en matière de SPICT. Nous demandons respectueusement à l'État de retirer l'exigence imposée aux soumissionnaires d'inclure les diplômes ou les certificats à leur soumission, en indiquant plutôt que les soumissionnaires pourraient être appelés à présenter une copie du diplôme ou du certificat (ou un relevé de notes officiel) comme preuve d'éducation.

R12. Non, le Canada ne souhaite pas modifier ce critère. Le Canada exige des copies des certificats ou des diplômes démontrant le niveau d'instruction des ressources proposées par les soumissionnaires afin de simplifier le processus d'évaluation.

Q13. Le critère coté C4 établi pour l'analyste technique PGI (Oracle) de niveau 3 (permanent) du volet de travail 1 (A.5) mentionne ce qui suit : « Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a configuré iProcurement sur Oracle Financials (version 11i ou version ultérieure). » Auparavant, toutes les exigences établies pour l'analyste technique PGI (Oracle) indiquaient que l'État recherchait un administrateur de base de données Oracle. Par conséquent, veuillez confirmer que le critère coté C4 devrait se lire comme suit : « Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a installé, mis à jour ou corrigé iProcurement sur Oracle Financials (version 11i ou version ultérieure). »

R13. Non, le Canada ne souhaite pas modifier ce critère. Le critère établi pour cette catégorie vise à connaître l'expérience de la ressource comme administratrice d'une base de données d'application, et non comme administratrice d'une base de données Oracle. Les tâches d'administration suggérées ne démontrent pas que la ressource a de l'expérience à configurer iProcurement sur Oracle Financials, ce qui constitue un élément important pour cette fonction.

Q14. Le critère coté C5 établi pour l'analyste technique PGI (Oracle) de niveau 3 (permanent) mentionne ce qui suit : « Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a mis en œuvre le Système de gestion des ressources humaines d'Oracle. » Auparavant, toutes les exigences établies pour l'analyste technique PGI (Oracle) indiquaient que l'État recherchait un administrateur de base de données Oracle. Par conséquent, veuillez confirmer que le critère coté C4 devrait se lire comme suit : « Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a installé, mis à jour ou corrigé le Système de gestion des ressources humaines d'Oracle. »

R14. Non, le Canada ne souhaite pas modifier ce critère. Le critère établi pour cette catégorie vise à connaître l'expérience de la ressource comme administratrice d'une base de données d'application, et

non comme administratrice d'une base de données Oracle. Les tâches d'administration suggérées ne démontrent pas que la ressource a de l'expérience à configurer le SGRH d'Oracle, ce qui constitue un élément important pour cette fonction.

Q15. En ce qui concerne le critère obligatoire O1 établi pour l'analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI, l'État accepterait-il que la ressource proposée cumule 10 ans d'expérience en sécurité des TI plutôt qu'elle possède un certificat ou un diplôme? Sinon, un certificat d'études supérieures en sécurité des TI serait-il acceptable pour satisfaire les exigences du critère O1?.

R15. Non, le Canada ne souhaite pas modifier ce critère.

Q16. En ce qui concerne le critère coté C1 établi pour le spécialiste en informatique judiciaire de niveau 3 du volet de travail II, considérant que le Canada compte seulement 62 examinateurs agréés EnCase®, l'État pourrait-il accepter des analystes certifiés GIAC – CFA (Global Information Assurance Certification – Certified Forensics Analyst) plutôt qu'un examinateur agréé EnCase® ou AccessData?

R16. Non, le Canada ne souhaite pas modifier ce critère.

Q17. En ce qui concerne le critère C1 établi pour le spécialiste en continuité des opérations/plan de secours de niveau 3 du volet de travail III, l'État serait-il prêt à accepter un certificat d'auditeur interne en gestion de la continuité des opérations en lieu et place des trois certificats mentionnés?

R17. Non, le Canada ne souhaite pas modifier ce critère. Le spécialiste en continuité des opérations/plan de secours de niveau 3 du volet de travail III sera appelé à concevoir et à mettre en place des solutions de planification de la continuité des activités et de reprise après sinistre, une exigence reflétée dans la nature des certificats acceptés. Un certificat en audit interne de telles solutions n'est pas un complément de cette fonction.

Q18. En ce qui concerne les critères cotés C2 et C3 établis pour le conseiller d'affaires de niveau 3 du volet de travail III, si la ressource proposée a effectué les deux tâches au sein d'un même projet, recevra-t-elle 20 points? Par exemple, au critère C2, si la ressource a réalisé un projet dans le cadre duquel elle a mené à la fois des examens des opérations et des analyses d'activités, obtiendra-t-elle 20 points pour l'expérience démontrée?

R18. Oui, il est possible pour une ressource de démontrer l'expérience des deux tâches dans un même projet. Si une ressource a exécuté ces deux tâches au cours d'un seul projet, le soumissionnaire peut obtenir 20 points, soit 10 points pour chacune des tâches effectuées sur ce projet.

Q19. En raison du fait que nos questions posées n'ont pas été encore répondues et que celles-ci sont nécessaires à la préparation de notre proposition, nous demandons respectueusement une prolongation de deux semaines de la date de clôture pour nous permettre d'incorporer tous les changements et de préparer une offre de qualité à la Couronne.

Ceci est une énorme soumission exigeant beaucoup de préparation. Pourriez-vous s'il vous plaît prolonger la date de clôture de 1 semaine?

Suite aux changements récents des critères obligatoires réduisant la valeur du projet de 10 Million à 5 Million, certains soumissionnaires pourraient maintenant avoir la capacité de soumettre une proposition.

Compte tenu du nombre important des besoins et des ressources requis à travers les volets, est-ce que la Couronne pourrait fournir 3 semaines supplémentaires pour répondre, changer la date au 22 février.

En ce qui concerne l'invitation susmentionnée, nous vous prions de prolonger de 2 semaines supplémentaires. Un bon nombre de nos questions déjà posées n'ont pas été répondues et une réponse à ces questions est nécessaire afin de soumettre une proposition conforme.

R19. La date de clôture a été prolongée; la nouvelle date de clôture a été fixée au 23 février 2016, à 14 h (heure normale de l'Est). Veuillez consulter la modification 006 de la demande de soumissions n° 21120-158459/B.

TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT LES MÊMES.